ASSOCIATION « HORIZONS »

Organisme de formation
Agrément Préfectoral n° 11910269891

10 Chemin du Larris – Ave du 08 mai 1945
91150 ETAMPES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

SCIENCE
CONSCIENCE
INDEPENDANCE

BEATRICE
SATY

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association HORIZONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association HORIZONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment sur les subventions reçues et leur utilisations ainsi que sur les rémunérations versées

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de

L'Association HORIZONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES, le 28 Avril 2018

Le Commissaire aux comptes

SATY BEATRICE, représenté par

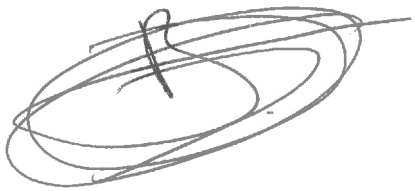

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 305	1 305		
Immobilisations corporelles	150 304	129 336	20 968	29 462
Immobilisations financières	32 783		32 783	32 413
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**184 392**	**130 641**	**53 751**	**61 875**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	112 752	3 492	109 260	147 420
Autres	113 962		113 962	134 212
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	141 571		141 571	147 313
Caisse	448		448	462
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**368 734**	**3 492**	**365 242**	**429 407**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 723		1 723	279
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**1 723**		**1 723**	**279**
TOTAL GENERAL	**554 849**	**134 133**	**420 716**	**491 562**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	106 474	106 474
Ecarts de réévaluation		
Réserves	73 926	68 999
Résultat de l'exercice	**44 913**	**49 269**
Report à nouveau	76 687	32 345
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**302 000**	**257 087**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	7 706	13 717
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**309 706**	**270 804**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 179	25 625
Autres	91 831	103 256
TOTAL DETTES	**111 010**	**128 881**
Produits constatés d'avance		**91 877**
TOTAL GENERAL	**420 716**	**491 562**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	111 010
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	494 288	535 375	-41 087	-7,67
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	124 356	69 883	54 473	77,95
Reprises et Transferts de charge	4 015	5 093	-1 078	-21,16
Cotisations				
Autres produits	320	92	228	247,65
Produits d'exploitation	**622 978**	**610 442**	**12 536**	**2,05**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	97 756	98 271	-515	-0,52
Impôts et taxes	13 400	9 442	3 959	41,93
Salaires et Traitements	351 779	312 823	38 956	12,45
Charges sociales	139 735	131 388	8 347	6,35
Amortissements et provisions	13 696	15 486	-1 790	-11,56
Autres charges	741	518	222	42,86
Charges d'exploitation	**617 107**	**567 929**	**49 178**	**8,66**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 871**	**42 513**	**-36 642**	**-86,19**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	872	968	-96	-9,88
Charges financières				
Résultat financier	**872**	**968**	**-96**	**-9,88**
RESULTAT COURANT	**6 743**	**43 481**	**-36 738**	**-84,49**
Produits exceptionnels	46 071	6 011	40 060	666,43
Charges exceptionnelles	7 902	224	7 678	NS
Résultat exceptionnel	**38 170**	**5 787**	**32 382**	**559,56**
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**44 913**	**49 269**	**-4 356**	**-8,84**

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HORIZONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 420 716 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 44 913 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/04/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 4 à 8 ans
* Matériel et outillage industriels : 4 à 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 305			1 305
Immobilisations incorporelles	**1 305**			**1 305**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 418			31 128
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 396			47 396
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 781			71 781
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**148 594**			**150 304**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 413			32 783
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**32 413**			**32 783**
ACTIF IMMOBILISE	**182 312**			**184 392**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 305			1 305
Immobilisations incorporelles	**1 305**			**1 305**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 358			26 370
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 047			41 771
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 728			61 195
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**119 132**			**129 336**
ACTIF IMMOBILISE	**120 437**			**130 641**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 228 437 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	112 752	112 752	
Autres	113 962	113 962	
Charges constatées d'avance	1 723	1 723	
Total	**228 437**	228 437	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIRS A RECEVOIR	5 849
Total	**5 849**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 111 010 euros et le ciassement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 179	19 179		
Dettes fiscales et sociales	90 268	90 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 563	1 563		
Produits constatés d'avance				
Total	**111 010**	**111 010**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS- FACTS NON PARVENUES	12 830
DETTES PROV S/C.PAYE	39 902
CHARGES SOC. S/CP	17 248
Total	**69 980**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	324		
Total	324		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 120 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		40 000
Subventions d'investissement virées au résultat		6 011
TOTAL		**46 011**

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, la rémunération des cadres n'est pas indiquée, celle-ci conduisant à donner une information individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	13 721
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**13 721**

Pour le calcul des engagements en matière de pensions, un taux d'actualisation de 1,5 % a été retenu.

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	66 000	66 000
Personnel bénévole	6 400	6 020
Total	**72 400**	**72 020**

1/ L'association a bénéficié de contributions volontaires de la part de l'EPS Barthelemy Durant correspondant à la mise à disposition de locaux d'une superficie de 550 m2 pour une valeur estimée de 66 000 €.

2/ Les heures de bénévolats réalisées par les formateurs sont égales à 320 heures valorisées à 20 € y compris charges sociales soit 6.400 €.

RESSOURCES ORGANISME

RESSOURCES DE L'ORGANISME

Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	En €	En %	En €	En %
I - Ressources provenant des entreprises et administration pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	64 869,50 €	9,70%	96 597,50 €	15,65%
Organisme Paritaire Collecteur Agréé	11 865,00 €	1,77%	15 864,00 €	2,57%
Etat, collectivités locales, établissements publics	- €	0,00%	- €	0,00%
Entreprises:	- €	0,00%	- €	0,00%
Via Fongecif	- €	0,00%	- €	0,00%
OMA	- €	0,00%	- €	0,00%
FAF	- €	0,00%	- €	0,00%
Particuliers	- €	0,00%	- €	0,00%
Sous total I	**76 734,50 €**	**11,47%**	**112 461,50 €**	**18,21%**
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	33 407,59 €	4,99%	7 542,42 €	1,22%
Etat	21 978,63 €	3,29%	16 500,00 €	2,82%
Régions	209 420,74 €	31,30%	210 914,18 €	25,36%
Autres collectivités territoriales : Conseil Départemental et Mairie	276 049,38 €	41,26%	243 230,63 €	44,27%
Sous total II	**540 856,34 €**	**80,84%**	**478 187,23 €**	**73,66%**
III - Autres				
Autres organismes de formation		0,00%		0,00%
Autres ressources : subvention, cotisation, produits financiers et produits exceptionnels, ...	51 446,74 €	7,69%	26 772,77 €	25,39%
Sous total III	**51 446,74 €**	**7,69%**	**26 772,77 €**	**25,39%**
Total des ressources	**669 038,00 €**	**100,00%**	**617 421,00 €**	**117,27%**

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITES

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Finalité des actions	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	En €	En %	En €	En %
Diplômantes	**136 837,28 €**	**22,53%**	**135 932,00 €**	**23,96%**
Employé(e) Familial(e)	31 201,50 €	5,14%	48 769,00 €	8,26%
Assistant(e) de vie dépendant(e)	56 119,40 €	9,24%	41 757,00 €	7,07%
Assistant(e) maternel(le) garde d'enfants	49 516,38 €	8,15%	45 406,00 €	7,69%
Professionnalisante	**65 003,75 €**	**10,70%**	**66 474,00 €**	**4,22%**
Parcours d'accès à la qualification aux Métiers des services aux personnes	65 003,75 €	10,70%	66 474,00 €	11,25%
Perfectionnement professionnel	**385 565,18 €**	**63,48%**	**357 501,00 €**	**65,84%**
Entretien du domicile et du linge	8 958,00 €	1,47%	7 794,00 €	1,32%
Entretien des espaces verts	3 187,50 €	0,52%	7 862,00 €	1,33%
Entretien des collectivités et agent de services hospitaliers	5 457,00 €	0,90%	4 876,00 €	0,83%
Informatique	5 656,00 €	0,93%	5 412,00 €	0,92%
Communication	3 652,00 €	0,60%	2 600,00 €	0,44%
Recherche d'emploi	211 263,97 €	34,78%	146 190,00 €	24,75%
Savoirs de base	27 998,00 €	4,61%	38 431,00 €	6,51%
Linguistique	107 692,71 €	17,73%	111 405,00 €	18,86%
Mobilité et initiation à la géographie	9 450,00 €	1,56%	32 931,00 €	5,58%
Prévention des risques	2 250,00 €	0,37%	- €	0,00%
Insertion sociale	**20 000,00 €**	**3,29%**	**30 741,00 €**	**5,98%**
Savoirs être	20 000,00 €	3,29%	30 741,00 €	5,20%
Vie quotidienne	- €	0,00%	- €	0,00%
Total des ressources	**607 406,21 €**	**100,00%**	**590 648,00 €**	**100,00%**

CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Convention	Montant initial	Suivi d'exécution		
		Solde début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Programme Régional Qualifiant Compétences	259 495,80 €	68 670,00 €	- €	- €
Programme Régional Qualifiant Compétences	260 647,10 €	228 917,89 €	171 522,55 €	57 395,34 €
Programme Régional Qualifiant Compétences	190 512,52 €	190 512,52 €	28 592,48 €	161 920,04 €
Conseil Départemental de l'Essonne : Appel d'offre Linguistique à visée professionnelle 2017	51 840,00 €	51 840,00 €	51 840,00 €	- €
Conseil Départemental de l'Essonne : Appel d'offre Remobilisation à vocation professionnelle	103 977,00 €	103 977,00 €	102 789,00 €	1 188,00 €
Conseil Départemental de l'Essonne : Appel d'offre Remobilisation linguistique 2017	45 900,00 €	45 900,00 €	42 309,00 €	3 591,00 €
Conseil Départemental de l'Essonne : Appel à projet Rompre l'isolement 2017	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
Etat : Appel à projet BOP 104	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
Contrat Urbain de Cohésion sociale : Appel à projet Développer ses compétences professionnelles - ETAMPES	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	- €
Contrat Urbain de Cohésion sociale : Appel à projet Sensibilisation à la création d'entreprise - ETAMPES	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
Contrat Urbain de Cohésion sociale : Appel à projet Remobilisation vers l'emploi - ARPAJON	3 794,00 €	3 794,00 €	3 794,00 €	- €
Soutien au contrat ville 2016-2017 -	6 762,00 €	3 762,00 €	3 762,00 €	- €
Soutien au contrat ville 2016-2017 -	4 596,00 €	4 596,00 €	3 543,71 €	1 052,29 €
Accompagnement intensif des nouveaux	102 375,02 €	83 518,97 €	83 518,97 €	- €